

COMPTE RENDU N° 35 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

Séance du 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit et le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire.**

Présent : AUDIBERT Jacques. VEDEL Claude. Adjoint.

CALMET David. LARROQUE Anne-Marie. TOSQUES Jean-Claude. TRENTAZ Serge. PRIETO BERCIER Sarah.

Absents excusés : BAYLE Annette. VIALA Alain.

Procuration : VIALA A. à AUDIBERT J.

Secrétaire de Séance : AUDIBERT Jacques

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	08

I. Délibérations

• **Vote du taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide le vote des taux suivants pour l'année 2018 :

- **TAXE D'HABITATION :** 4,84 %
- **TAXE FONCIERE BATI :** 7,89 %
- **TAXE FONCIERE NON BATI :** 36.62 %

• **Vote du Budget 2018**

Voté à l'unanimité pour :

- **Section de fonctionnement :** Equilibrée à 58 669,69 €
- **Section d'investissement :** Equilibrée à 52 654,71 €

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 Heures.
La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 mai 2018.